

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 91.00.611.002.1 DU 20 FEVRIER 1991

Balances à équilibre automatique TESTUT modèles J400 et J500 à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 88.1.25.629.2.3 du 3 novembre 1988 (1) relative aux balances poids-prix TESTUT modèles J400 et J500, les décisions n° 89.1.16.629.1.3 du 21 juin 1989 (2), n° 89.1.20.629.1.3 du 4 septembre 1989 (3) relatives à la balance poids-prix TESTUT modèle J400, la décision n° 90.1.30.629.9.3 du 23 novembre 1990 (4) relative aux balances poids-prix TESTUT modèles J4.. et J6.. et la décision n° 90.1.33.629.9.3 du 7 décembre 1990 (5) relative aux balances poids-prix TESTUT modèles J4., J5.. et J6..

CARACTERISTIQUES

Les balances TESTUT modèles J400 et J500 faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par l'utilisation d'un microprocesseur MOTOROLA 68HC11F1 à la place du microprocesseur HITACHI 63701Y0P.

Les caractéristiques métrologiques fixées par les décisions susdites restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instrument concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

VALIDITE

La présente décision à une durée de validité limitée au 3 novembre 1998.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1988, page 1104.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1989, page 879.

(3) *Revue de Métrologie*, septembre 1989, page 1172.

(4) *Revue de Métrologie*, décembre 1990, page 1599.

(5) *Revue de Métrologie*, décembre 1990, page 1614.